Informations de base

2006/2614(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les incendies de forêts et les inondations **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2750	2006-09-18

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/09/2006	Débat en plénière		
07/09/2006	Décision du Parlement	T6-0349/2006	Résumé
07/09/2006	Résultat du vote au parlement		
07/09/2006	Fin de la procédure au Parlement		
18/09/2006	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2614(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0460/2006	05/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0466/2006	05/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0473/2006	05/09/2006	

Proposition de résolution		B6-0474/2006	05/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0475/2006	05/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0478/2006	05/09/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0349/2006	07/09/2006	Résumé

Résolution sur les incendies de forêts et les inondations

2006/2614(RSP) - 07/09/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant par 534 voix pour, 10 contre et 29 abstentions, une résolution sur les incendies de forêt et les inondations, les députés expriment tout d'abord leur solidarité avec les familles des personnes décédées et les habitants des secteurs endommagés, notamment en Galice, et remercient tous les professionnels et volontaires qui ont aidé à éteindre les feux et à sauver les victimes des inondations.

La résolution invite la présidence finlandaise en exercice à veiller tout particulièrement au développement d'une capacité de réaction rapide de l'Union à ces catastrophes, de même qu'aux propositions de la Commission et du Parlement européen en vue de renforcer la capacité communautaire de protection civile, ainsi qu'à proposer l'adoption d'instruments juridiques avant la fin de 2006, en conformité avec le mandat délivré par le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006.

Les députés sont préoccupés par le nombre croissant de catastrophes qui, selon les experts, sont causées, en grande partie, par le changement climatique. Le Parlement, par conséquent, appellent les États membres à faire tout leur possible pour atteindre les objectifs de Kyoto. Ils invitent la Commission à prendre des initiatives en ce sens. Les députés estiment que les dommages causés par les événements récents prouvent d'autant plus que les mesures d'atténuation des risques sont beaucoup moins coûteuses que les conséquences d'un réchauffement global.

Le Parlement demande à la Commission de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne avec flexibilité, pour faciliter son intervention de manière à faire face aux préjudices considérables causés par les incendies. La résolution souligne que les dommages touchent le mode de vie de la population, particulièrement dans les régions moins prospères dont les infrastructures, le potentiel économique, l'emploi, le patrimoine naturel et culturel, l'environnement et l'activité touristique ont été mis à mal, ce qui nuit à la cohésion économique et sociale.

Les députés demandent aux institutions européennes et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre, dès que possible, les procédures en cours destinées à établir un mécanisme communautaire de protection civile et concernant l'évaluation et la gestion des inondations (pour ce dernier domaine, selon la procédure de codécision).

Ils invitent les États membres à alourdir les sanctions réprimant les actes criminels qui portent atteinte à l'environnement, notamment contre les personnes qui provoquent des incendies de forêts, et invitent à nouveau la Commission à soumettre des propositions précises en vue d'une directive concernant la lutte contre les incendies de forêts et la sécheresse dans l'Union.

La Commission est invitée à réintroduire des aides aux agriculteurs destinées à créer et maintenir des coupe-feu dans le cadre des règles de mise en œuvre du nouveau Fonds agricole européen pour le développement rural (FEADER).

Les députés regrettent par ailleurs que la Russie ait négligé la coopération avec ses pays voisins pendant ses incendies de forêt récents et demande à la Commission de soulever cette question dans le cadre de l'accord de partenariat et entre l'UE et ce pays.